

## S.A.R.L. Monac'Art conditions de la vente aux enchères

### Vente aux enchères online

La vente se fera au comptant et sera conduite en Euros. Les acquéreurs devront payer, en sus des enchères, par lot, les frais suivants:

20% HT du prix d'adjudication sur une première tranche allant jusqu'à 500.000 euros et 12 % HT au delà de cette tranche. La TVA au taux de 20%

Il est recommandé aux acheteurs potentiels de se rendre à la visite de l'exposition afin de se rendre compte au préalable de l'état des biens mis en vente.

Les restaurations d'usage, les petits accidents ainsi que l'état des cadres ne seront pas mentionnés dans le catalogue, l'exposition permettant l'examen des oeuvres et il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

Les peintures mentionnées dans le catalogue avec signé sont d'après nous des oeuvres originales.

Les mentions des peintures dans le catalogue comme «attr. à», «d'après», «entourage de» ou «l'école de» sont seulement informatives et de bonne foi. Le rentoilage, le parquetage, les restaurations d'usages ou le doublage constituant une mesure conservatoire, et non un vice, ne seront pas signalés au catalogue.

Les attributions à un artiste donné, émises dans ce catalogue, ne sont pas des données objectives et immuables : elles reflètent notre analyse et l'opinion majoritaire chez les spécialistes au moment où le catalogue est mis sous presse. Ce consensus est susceptible d'évoluer dans le temps, en même temps que les connaissances.

La garantie des bijoux concerne l'authenticité et le nom des pierres précieuses. Les carats sont donnés à titre informatif.

Les sacs à main et les oeuvres «vintage» sont vendus avec leurs usures d'usage.

Les reproductions des oeuvres dans catalogue sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons est néanmoins possible.

Les descriptions et dimensions au catalogue et durant l'exposition ne sont données qu'à titre indicatif et ils ne peuvent en aucun cas donner suite à un recours envers les propriétaires, l'huissier, ou l'organisateur de la vente.

Les dimensions sont décrites en cm et commencent par la hauteur.

s.a.r.l. Monac'Art agit uniquement en tant que mandataire pour le Vendeur et n'est pas partie du contrat de vente qui unit exclusivement le vendeur et l'acheteur.

La vente sera constatée par huissier qui sera seul en mesure d'accepter l'enchère finale de l'acheteur. L'huissier peut attirer l'attention de l'acheteur sur toutes modifications qui pourraient être apportées aux présentes Conditions de la Vente ou au descriptif du catalogue et ce immédiatement avant le début de la vente et de telles modifications lieront l'acheteur comme si elles avaient été établies dans les termes des présentes ou dans le descriptif du catalogue.

#### ACHETEUR

- Les enchérisseurs sont invités à se faire connaître avant la vente, afin de faire enregistrer leurs coordonnées personnelles.

- Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire et l'Huissier jouira d'une discrétion absolue pour résoudre tous différends.

- Ordre d'Achat: Si vous souhaitez faire une offre d'achat par écrit, vous pouvez nous la transmettre par email complétée et signée, avant la vente, accompagnée de vos coordonnées bancaires. L'organisateur de la vente n'est pas responsable pour avoir manqué d'exécuter un ordre ou pour toute autre cause. Dans le cas de deux offres identiques, la première reçue aura priorité.

Enchère par téléphone: Si vous souhaitez enchérir par téléphone, veuillez en faire la demande par écrit, accompagnée de vos coordonnées bancaires, RIB, avant la vente.

#### PAIEMENT

Suite à la vente d'un lot, une fois l'adjudication prononcée, le dernier enchérisseur aura l'obligation de payer comptant et de remettre son nom et adresse, à moins qu'il ne l'ait déjà fait. En cas de paiement par chèque par l'adjudicataire, le transfert de propriété du bien n'aura lieu qu'après encaissement du chèque.

Les objets adjugés sont placés sous l'entière responsabilité des acquéreurs, le magasinage de l'objet n'engage pas la responsabilité de s.a.r.l. Monac'Art à quelque titre que ce soit.

## ENLEVEMENT DES LOTS

- Les lots pourront être enlevés le lendemain de la vente à partir de 14 heures dans les bureaux de s.a.r.l. Monac'Art 42 bis, boulevard du Jardin Exotique, Monaco Un lot ne pourra être emporté avant que le prix d'achat ne soit intégralement payé et encaissé.
- Les lots doivent être emportés par l'acheteur à ses propres frais dans les quatorze jours à compter de la vente.
- L'acquéreur sera lui même chargé de faire assurer ses acquisitions, et s.a.r.l. Monac'Art décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir.
- Tout emballage et/ou manipulation, par le personnel s.a.r.l. Monac'Art des lots achetés seront effectués uniquement à titre de service pour l'acheteur et ne seront effectués qu'à la discrétion de s.a.r.l. Monac'Art et au risque de l'acheteur.
- Licence d'exportation: Des certificats ou licences d'exportation ou d'importation peuvent être sujets à autorisations et il est de la responsabilité de l'acheteur ou du vendeur de vérifier les autorisations requises.
- Pour ce qui concerne les lots non vendus, ils doivent être retirés dans les meilleurs délais par le vendeur, au plus tard dans les 4 jours suivant la vente publique. S'ils ne seront pas être retirés dans ces délais, s.a.r.l. Monac'Art les transférera dans un dépôt et tous les frais seront à la charge du vendeur.

## DROIT DE SUITE

Le droit de suite a été institué en France par une loi du 20 mai 1920 au bénéfice des auteurs des arts plastiques. Il constitue un des droits patrimoniaux, à côté du droit de reproduction et du droit de représentation. Il est applicable pour toute oeuvre d'un artiste dont le décès remonte à moins de 70 ans.

Selon l'article R122-4 du CPI, l'exercice du droit de suite, aura lieu pour les ventes de chaque oeuvre, dont le prix est supérieur à 750 euros. Le prix qui sera pris en compte (hors taxes), sera le prix d'adjudication en cas de vente aux enchères publiques et, pour les autres ventes, le prix de cession perçu par le vendeur. Les tranches sont les suivantes

- 4 % pour la première tranche de 750 à 50.000 euros du prix de vente
- 3 % pour la tranche du prix de vente comprise entre 50.000,01 et 200.000 euros
- 1 % pour la tranche du prix de vente comprise entre 200.000,01 et 350.000 euros
- 0,5 % pour la tranche du prix de vente comprise entre 350.000,01 et 500.000 euros
- 0,25 % pour la tranche du prix de vente dépassant 500.000 euros. Toutefois, le montant total du droit ne peut dépasser 12.500 euros.

## DEFAUT DE PAIEMENT

Dans le cas d'un défaut de paiement par l'adjudicataire, et après mise en demeure restée infructueuse, le bien pourra être remis en vente sur folle enchère.

s.a.r.l. Monac'Art pourra faire usage des droits et recours suivant:

- Entamer des procédures juridiques contre l'acheteur pour dommages ou rupture de contrat.
- Demander le remboursement des coûts supplémentaires dus par sa défaillance.
- Réclamer le paiement du prix d'adjudication ou faire payer la différence entre ce prix d'adjudication et le prix d'adjudication sur folle enchère en cas de revente, si ce dernier est inférieur, ainsi que les coûts et frais relatifs générés par les nouvelles enchères.
- Annuler la vente de ce lot ou de toute autre lot vendu à l'acheteur à cette même vente aux enchères ou toute autre vente aux enchères.
- Exclure de ses ventes futures tout adjudicataire n'ayant pas respecté les présentes conditions.

## INFORMATIONS-CONSEILS

Pour toutes les informations, conseils et/ou expertises, rapports de conditions, veuillez nous contacter avant et pendant l'exposition.

